

CHALLENGE INTER- ENTREPRISES



24 septembre 2026
à partir de 17h30
Tartas
Plan d'eau Ous Pins



COMPOSEZ VOTRE ÉQUIPE DE 4 ET INSCRIVEZ VOUS !

INFOS ET INSCRIPTIONS
contact@cdos40.fr
05.58.05.96.85

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

L'organisation :

Le **Challenge Inter-Entreprises des Landes**, organisé par le CDOS des Landes revient cette année pour proposer aux entreprises du territoire **une soirée sportive et conviviale**.

Au programme : plusieurs **défis variés à relever** en équipe dans une **ambiance dynamique** et **accessible à tous**.

L'objectif est de **partager un moment agréable** tout en favorisant **l'esprit d'équipe** et la **cohésion**.

Plus qu'une simple compétition, cet événement se veut avant tout un moment de rencontre et de convivialité autour d'activités sportives et ludiques.

Édition 2026 :

Vous souhaitez venir vous challenger ? C'est très simple !

Il vous suffit de composer une équipe de 4 participants (tous majeurs). Seule une personne extérieurement à votre entité sera autorisée. Tous les membres devront participer aux 7 activités proposés. Le CDOS vous propose des activités sportives "fun" et "accessibles" à tous les niveaux de pratique.

Date et lieu :

Cette année nous vous donnons rendez vous le **jeudi 24 septembre 2026**, à partir de **17h30** à **Tartas**, à la **Plan d'eau Ouspins**

Le jour j :

Déroulé de la soirée :

- **17h30** : Accueil des participants et briefing sur le déroulement du challenge sportif (consignes de sécurité, explication du fonctionnement des épreuves et des rotations entre les activités)
- **18h30** : Début de l'épreuve commune
- **20h30** : Fin du challenge sportif
- **20h45** : Résultats / remise des récompenses / soirée dînatoire

Les activités proposées :

Le Challenge Inter-Entreprises se compose de plusieurs **ateliers sportifs et ludiques**.

Chaque activité dure environ **20 minutes**, avec 5 minutes prévues entre chaque atelier afin de permettre aux équipes de se déplacer vers l'épreuve suivante.

Les équipes passent sur l'ensemble des ateliers au cours de la soirée et **cumulent des points** tout au long des épreuves.

Les activités sont **sportives** mais **accessibles à tous**, et privilégient la **coopération**, la **coordination** et la **précision** plutôt que la performance.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Les activités proposées :



Rallye photo - activité d'observation & d'orientation



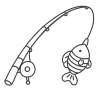
Laser run - activité de précision & de vitesse



Défis physiques - activité de dépassement de soi & de coordination



Parcours à l'aveugle - activité de confiance & de cohésion.



Défi pêche - activité d'adresse & de patience



Quiz - activité de réflexion & de communication



Puissance 4 Basket - activité de stratégie & d'adresse



le programme peut être soumis à quelques modifications

Classement général :

Classement par épreuve :

L'équipe classée **1ère** (la plus rapide ou ayant obtenu le plus de points) remportera **200 points**, la **deuxième** équipe remportera **190 points**, la **troisième** équipe remportera **180 points** et ainsi de suite (écart de 10 points).

Classement général :

Il se fera par l'**addition des points dans les 7 épreuves**. Sera **classée première** l'équipe ayant obtenu le **maximum de points**. Le **CDOS** établira **un ou des classements** en fonction des équipes formées en amont (ex : équipes féminines, masculines ou mixtes).

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Participation et inscription :

• Modalités d'inscription :

Pour participer à l'édition 2026, les participants devront :

- S'être inscrits via le bulletin d'inscription auprès du CDOS 40 avant le 14 septembre 2026. Les équipes devront être composées de quatre personnes dont trois minimums représentant l'entreprise ou l'association.
- Avoir réglé les droits d'inscription d'un montant de 160€ par équipe.
- Désigner un capitaine qui sera le référent de l'équipe.

Attention : Aucune inscription ne sera possible **sur place**. Aussi, **tout changement de capitaine** devra être **signalé le plus rapidement** possible au CDOS des Landes.

Validation de dossiers :

- Les inscriptions seront traitées par **ordre d'arrivée**.
- L'inscription ne sera **validée** qu'après **vérification** du bulletin d'inscription fourni. Si votre bulletin est **incomplet** ou comporte des **documents non conformes**, le CDOS reviendra vers vous.
- Le capitaine d'équipe recevra un **mail de confirmation** par courrier électronique (mail), **lorsque le bulletin sera validé**.

Une fois que le nombre d'équipe maximum sera atteint, les nouvelles inscriptions reçues seront mises sur liste d'attente.

Certificat médical :

La loi "Sport" du 2 mars 2022 a laissé chaque **fédération française de sport** libre de **décider** du **caractère obligatoire ou non de fournir un certificat médical** pour participer aux compétitions sportives pour les non-licenciés. La présence d'un **certificat médical n'est donc plus obligatoire pour participer au Challenge Inter-Entreprises**. Chaque participant **s'engage sous sa responsabilité**.

Changement de coéquipier / désistement / annulation :

• Le désistement d'un coéquipier :

En cas de changement d'un coéquipier, **le capitaine d'équipe doit prévenir les organisateurs** en indiquant les informations et les documents demandés pour le ou la remplacer.

• Le désistement d'un coéquipier :

En cas de **non-présence** le jour de la manifestation, **l'inscription ne sera pas remboursée**.

• Annulation (Croisons les doigts pour que cela n'arrive pas...) :

En cas d'acte de terrorisme, de guerre, d'épidémie, de catastrophe naturelle, d'inondation, de tremblements de terre, de décision préfectorale, ou de tout autre élément qui mettrait en danger les participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le Challenge. Dans cette hypothèse, les frais d'inscriptions seront automatiquement remboursés, sous trente jours.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Éthique et respect de l'environnement :

Le CDOS des Landes souhaite mettre en vigueur certaines **mesures éco-responsables** lors de son Challenge Inter-Entreprises. Les participants seront donc encouragés à faire du **covoiturage** et devront **respecter l'environnement** occupé en contribuant à la **gestion des déchets**.

Nous vous encourageons également à venir avec votre propre gourde afin de limiter un maximum de déchets.

Sécurité :

• Règles générales :

Chaque concurrent déclare avoir pris **connaissance du règlement**, l'avoir **accepté**, et participer sous sa **propre responsabilité**. Les participants **s'engagent à respecter les consignes** qui leur seront données par les organisateurs et les signaleurs.

• Interventions des secours et assistance médicale :

L'assistance aux personnes en difficulté est prioritaire sur la course.

Le **centre de secours** le plus proche sera tenu informé de la manifestation et sera **prêt à se rendre disponible si besoin**. Toutes les **mesures nécessaires de sécurité seront prises** par l'organisation.

Assurance et responsabilités :

• Assurance des organisateurs

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes est couvert par une **police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF**, qui **couvre ses membres et ses bénévoles** dans le cadre de l'organisation du Challenge Inter- Entreprises.

N° de contrat : 2036916 M

• Responsabilité

L'organisation **décline toute responsabilité** en cas de **non-respect** du présent **règlement**.

Les participants sont responsables de leur matériel. Merci de **limiter au strict minimum les objets de valeur déposés en « consigne »**. L'organisateur du Challenge **ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dommages** subis sur le matériel des participants.

Droit à l'image :

En s'inscrivant au Challenge Inter-Entreprises, **les participants autorisent** expressément **l'organisateur ainsi que ses ayants droit**, tels que les partenaires du challenge et les médias, **à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître**, prises à l'occasion de leur participation au challenge, **sur tout support, y compris les documents promotionnels et publicitaires**.

Informatique et libertés :

Conformément aux lois informatiques et libertés, (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) **vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription**, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation, sur simple demande écrite à **CDOS 40 - 501 rue du Ruisseaux - 40000 Mont de Marsan**.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes


Le CDOS des Landes est une association loi 1901 qui représente, à l'échelle départementale, le mouvement olympique et sportif français. Sa mission est de développer et promouvoir la pratique sportive pour tous, dans le respect des valeurs de l'Olympisme : engagement, respect, solidarité et fair-play.

Acteur fédérateur du territoire, le CDOS accompagne les comités et associations sportives, soutient les initiatives locales et participe activement au dynamisme sportif des Landes.

Il agit également pour promouvoir le sport-santé, afin de favoriser l'activité physique comme facteur de bien-être et de santé pour tous. Il agit chaque jour pour structurer, accompagner et valoriser le sport sur l'ensemble du département.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter...

 contact@cdos40.fr

 05 58 05 96 85

 landes.franceolympique.com

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

L'organisation :

Le **Challenge Inter-Entreprises des Landes**, organisé par le CDOS des Landes revient cette année pour proposer aux entreprises du territoire **une soirée sportive et conviviale**.

Au programme : plusieurs **défis variés à relever** en équipe dans une **ambiance dynamique** et **accessible à tous**.

L'objectif est de **partager un moment agréable** tout en favorisant **l'esprit d'équipe** et la **cohésion**.

Plus qu'une simple compétition, cet événement se veut avant tout un moment de rencontre et de convivialité autour d'activités sportives et ludiques.

Édition 2026 :

Vous souhaitez venir vous challenger ? C'est très simple !

Il vous suffit de composer une équipe de 4 participants (tous majeurs). Seule une personne extérieure à votre entité sera autorisée. Tous les membres devront participer aux 7 activités proposés. Le CDOS vous propose des activités sportives " fun " et " accessibles " à tous les niveaux de pratique.

Date et lieu :

Cette année nous vous donnons rendez vous le **jeudi 24 septembre 2026**, à partir de **17h30** à **Tartas**, à la **Plan d'eau Ouspins**

Le jour j :

Déroulé de la soirée :

- **17h30** : Accueil des participants et briefing sur le déroulement du challenge sportif (consignes de sécurité, explication du fonctionnement des épreuves et des rotations entre les activités)
- **18h30** : Début de l'épreuve commune
- **20h30** : Fin du challenge sportif
- **20h45** : Résultats / remise des récompenses / soirée dînatoire

Les activités proposées :

Le Challenge Inter-Entreprises se compose de plusieurs **ateliers sportifs et ludiques**.

Chaque activité dure environ **20 minutes**, avec 5 minutes prévues entre chaque atelier afin de permettre aux équipes de se déplacer vers l'épreuve suivante.

Les équipes passent sur l'ensemble des ateliers au cours de la soirée et **cumulent des points** tout au long des épreuves.

Les activités sont **sportives** mais **accessibles à tous**, et privilégient la **coopération**, la **coordination** et la **précision** plutôt que la performance.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

L'organisation :

Le **Challenge Inter-Entreprises des Landes**, organisé par le CDOS des Landes revient cette année pour proposer aux entreprises du territoire **une soirée sportive et conviviale**.

Au programme : plusieurs **défis variés à relever** en équipe dans une **ambiance dynamique** et **accessible à tous**.

L'objectif est de **partager un moment agréable** tout en favorisant **l'esprit d'équipe** et la **cohésion**.

Plus qu'une simple compétition, cet événement se veut avant tout un moment de rencontre et de convivialité autour d'activités sportives et ludiques.

Édition 2026 :

Vous souhaitez venir vous challenger ? C'est très simple !

Il vous suffit de composer une équipe de 4 participants (tous majeurs). Seule une personne extérieure à votre entité sera autorisée. Tous les membres devront participer aux 7 activités proposés. Le CDOS vous propose des activités sportives " fun " et " accessibles " à tous les niveaux de pratique.

Date et lieu :

Cette année nous vous donnons rendez vous le **jeudi 18 Juin 2026**, à partir de **17h30** à **Tartas**, à la **Plan d'eau Ous pins**

Le jour j :

Déroulé de la soirée :

- **17h30** : Accueil des participants et briefing sur le déroulement du challenge sportif (consignes de sécurité, explication du fonctionnement des épreuves et des rotations entre les activités)
- **18h30** : Début de l'épreuve commune
- **20h30** : Fin du challenge sportif
- **20h45** : Résultats / remise des récompenses / soirée dînatoire

Les activités proposées :

Le Challenge Inter-Entreprises se compose de plusieurs **ateliers sportifs et ludiques**.

Chaque activité dure environ **20 minutes**, avec 5 minutes prévues entre chaque atelier afin de permettre aux équipes de se déplacer vers l'épreuve suivante.

Les équipes passent sur l'ensemble des ateliers au cours de la soirée et **cumulent des points** tout au long des épreuves.

Les activités sont **sportives** mais **accessibles à tous**, et privilégient la **coopération**, la **coordination** et la **précision** plutôt que la performance.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

L'organisation :

Le **Challenge Inter-Entreprises des Landes**, organisé par le CDOS des Landes revient cette année pour proposer aux entreprises du territoire **une soirée sportive et conviviale**.

Au programme : plusieurs **défis variés à relever** en équipe dans une **ambiance dynamique** et **accessible à tous**.

L'objectif est de **partager un moment agréable** tout en favorisant **l'esprit d'équipe** et la **cohésion**.

Plus qu'une simple compétition, cet événement se veut avant tout un moment de rencontre et de convivialité autour d'activités sportives et ludiques.

Édition 2026 :

Vous souhaitez venir vous challenger ? C'est très simple !

Il vous suffit de composer une équipe de 4 participants (tous majeurs). Seule une personne extérieure à votre entité sera autorisée. Tous les membres devront participer aux 7 activités proposés. Le CDOS vous propose des activités sportives " fun " et " accessibles " à tous les niveaux de pratique.

Date et lieu :

Cette année nous vous donnons rendez vous le **jeudi 18 Juin 2026**, à partir de **17h30** à **Tartas**, à la **Plan d'eau Ous pins**

Le jour j :

Déroulé de la soirée :

- **17h30** : Accueil des participants et briefing sur le déroulement du challenge sportif (consignes de sécurité, explication du fonctionnement des épreuves et des rotations entre les activités)
- **18h30** : Début de l'épreuve commune
- **20h30** : Fin du challenge sportif
- **20h45** : Résultats / remise des récompenses / soirée dînatoire

Les activités proposées :

Le Challenge Inter-Entreprises se compose de plusieurs **ateliers sportifs et ludiques**.

Chaque activité dure environ **20 minutes**, avec 5 minutes prévues entre chaque atelier afin de permettre aux équipes de se déplacer vers l'épreuve suivante.

Les équipes passent sur l'ensemble des ateliers au cours de la soirée et **cumulent des points** tout au long des épreuves.

Les activités sont **sportives** mais **accessibles à tous**, et privilégient la **coopération**, la **coordination** et la **précision** plutôt que la performance.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Les activités proposées :



Rallye photo - activité d'observation & d'orientation



Laser run - activité de précision & de vitesse



Défis physiques - activité de dépassement de soi & de coordination



Parcours à l'aveugle - activité de confiance & de cohésion.



Défi pêche - activité d'adresse & de patience



Quiz - activité de réflexion & de communication



Puissance 4 Basket - activité de stratégie & d'adresse



le programme peut être soumis à quelques modifications

Classement général :

Classement par épreuve :

L'équipe classée **1ère** (la plus rapide ou ayant obtenu le plus de points) remportera **200 points**, la **deuxième** équipe remportera **190 points**, la **troisième** équipe remportera **180 points** et ainsi de suite (écart de 10 points).

Classement général :

Il se fera par l'**addition des points dans les 7 épreuves**. Sera **classée première** l'équipe ayant obtenu le **maximum de points**. Le **CDOS** établira **un** ou **des classements** en fonction des équipes formées en amont (ex : équipes féminines, masculines ou mixtes).

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Les activités proposées :



Rallye photo - activité d'observation & d'orientation



Laser run - activité de précision & de vitesse



Défis physiques - activité de dépassement de soi & de coordination



Parcours à l'aveugle - activité de confiance & de cohésion.



Défi pêche - activité d'adresse & de patience



Quiz - activité de réflexion & de communication



Puissance 4 Basket - activité de stratégie & d'adresse



le programme peut être soumis à quelques modifications

Classement général :

Classement par épreuve :

L'équipe classée **1ère** (la plus rapide ou ayant obtenu le plus de points) remportera **200 points**, la **deuxième** équipe remportera **190 points**, la **troisième** équipe remportera **180 points** et ainsi de suite (écart de 10 points).

Classement général :

Il se fera par l'**addition des points dans les 7 épreuves**. Sera **classée première** l'équipe ayant obtenu le **maximum de points**. Le **CDOS** établira **un** ou **des classements** en fonction des équipes formées en amont (ex : équipes féminines, masculines ou mixtes).

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Les activités proposées :



Rallye photo - activité d'observation & d'orientation



Laser run - activité de précision & de vitesse



Défis physiques - activité de dépassement de soi & de coordination



Parcours à l'aveugle - activité de confiance & de cohésion.



Défi pêche - activité d'adresse & de patience



Quiz - activité de réflexion & de communication



Puissance 4 Basket - activité de stratégie & d'adresse



le programme peut être soumis à quelques modifications

Classement général :

Classement par épreuve :

L'équipe classée **1ère** (la plus rapide ou ayant obtenu le plus de points) remportera **200 points**, la **deuxième** équipe remportera **190 points**, la **troisième** équipe remportera **180 points** et ainsi de suite (écart de 10 points).

Classement général :

Il se fera par l'**addition des points dans les 7 épreuves**. Sera **classée première** l'équipe ayant obtenu le **maximum de points**. Le **CDOS** établira **un** ou **des classements** en fonction des équipes formées en amont (ex : équipes féminines, masculines ou mixtes).

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Participation et inscription :

• Modalités d'inscription :

Pour participer à l'édition 2026, les participants devront :

- S'être inscrits via le bulletin d'inscription auprès du CDOS 40 avant le 26 mai 2026. Les équipes devront être composées de quatre personnes dont trois minimums représentant l'entreprise ou l'association.
- Avoir réglé les droits d'inscription d'un montant de 160€ par équipe.
- Désigner un capitaine qui sera le référent de l'équipe.

Attention : Aucune inscription ne sera possible **sur place**. Aussi, **tout changement de capitaine** devra être **signalé le plus rapidement** possible au CDOS des Landes.

Validation de dossiers :

- Les inscriptions seront traitées par **ordre d'arrivée**.
- L'inscription ne sera **validée** qu'après **vérification** du bulletin d'inscription fourni. Si votre bulletin est **incomplet** ou comporte des **documents non conformes**, le CDOS reviendra vers vous.
- Le capitaine d'équipe recevra un **mail de confirmation** par courrier électronique (mail), **lorsque le bulletin sera validé**.

Une fois que le nombre d'équipe maximum sera atteint, les nouvelles inscriptions reçues seront mises sur liste d'attente.

Certificat médical :

La loi "Sport" du 2 mars 2022 a laissé chaque **fédération française de sport** libre de **décider** du **caractère obligatoire ou non de fournir un certificat médical** pour participer aux compétitions sportives pour les non-licenciés. La présence d'un **certificat médical n'est donc plus obligatoire pour participer au Challenge Inter-Entreprises**. Chaque participant **s'engage sous sa responsabilité**.

Changement de coéquipier / désistement / annulation :

• Le désistement d'un coéquipier :

En cas de changement d'un coéquipier, **le capitaine d'équipe doit prévenir les organisateurs** en indiquant les informations et les documents demandés pour le ou la remplacer.

• Le désistement d'un coéquipier :

En cas de **non-présence** le jour de la manifestation, **l'inscription ne sera pas remboursée**.

• Annulation (Croisons les doigts pour que cela n'arrive pas...) :

En cas d'acte de terrorisme, de guerre, d'épidémie, de catastrophe naturelle, d'inondation, de tremblements de terre, de décision préfectorale, ou de tout autre élément qui mettrait en danger les participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le Challenge. Dans cette hypothèse, les frais d'inscriptions seront automatiquement remboursés, sous trente jours.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Participation et inscription :

• Modalités d'inscription :

Pour participer à l'édition 2026, les participants devront :

- S'être inscrits via le bulletin d'inscription auprès du CDOS 40 avant le 26 mai 2026. Les équipes devront être composées de quatre personnes dont trois minimums représentant l'entreprise ou l'association.
- Avoir réglé les droits d'inscription d'un montant de 160€ par équipe.
- Désigner un capitaine qui sera le référent de l'équipe.

Attention : Aucune inscription ne sera possible **sur place**. Aussi, **tout changement de capitaine** devra être **signalé le plus rapidement** possible au CDOS des Landes.

Validation de dossiers :

- Les inscriptions seront traitées par **ordre d'arrivée**.
- L'inscription ne sera **validée** qu'après **vérification** du bulletin d'inscription fourni. Si votre bulletin est **incomplet** ou comporte des **documents non conformes**, le CDOS reviendra vers vous.
- Le capitaine d'équipe recevra un **mail de confirmation** par courrier électronique (mail), **lorsque le bulletin sera validé**.

Une fois que le nombre d'équipe maximum sera atteint, les nouvelles inscriptions reçues seront mises sur liste d'attente.

Certificat médical :

La loi "Sport" du 2 mars 2022 a laissé chaque **fédération française de sport** libre de **décider** du **caractère obligatoire ou non de fournir un certificat médical** pour participer aux compétitions sportives pour les non-licenciés. La présence d'un **certificat médical n'est donc plus obligatoire pour participer au Challenge Inter-Entreprises**. Chaque participant **s'engage sous sa responsabilité**.

Changement de coéquipier / désistement / annulation :

• Le désistement d'un coéquipier :

En cas de changement d'un coéquipier, **le capitaine d'équipe doit prévenir les organisateurs** en indiquant les informations et les documents demandés pour le ou la remplacer.

• Le désistement d'un coéquipier :

En cas de **non-présence** le jour de la manifestation, **l'inscription ne sera pas remboursée**.

• Annulation (Croisons les doigts pour que cela n'arrive pas...) :

En cas d'acte de terrorisme, de guerre, d'épidémie, de catastrophe naturelle, d'inondation, de tremblements de terre, de décision préfectorale, ou de tout autre élément qui mettrait en danger les participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le Challenge. Dans cette hypothèse, les frais d'inscriptions seront automatiquement remboursés, sous trente jours.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Participation et inscription :

• Modalités d'inscription :

Pour participer à l'édition 2026, les participants devront :

- S'être inscrits via le bulletin d'inscription auprès du CDOS 40 avant le 26 mai 2026. Les équipes devront être composées de quatre personnes dont trois minimums représentant l'entreprise ou l'association.
- Avoir réglé les droits d'inscription d'un montant de 160€ par équipe.
- Désigner un capitaine qui sera le référent de l'équipe.

Attention : Aucune inscription ne sera possible **sur place**. Aussi, **tout changement de capitaine** devra être **signalé le plus rapidement** possible au CDOS des Landes.

Validation de dossiers :

- Les inscriptions seront traitées par **ordre d'arrivée**.
- L'inscription ne sera **validée** qu'après **vérification** du bulletin d'inscription fourni. Si votre bulletin est **incomplet** ou comporte des **documents non conformes**, le CDOS reviendra vers vous.
- Le capitaine d'équipe recevra un **mail de confirmation** par courrier électronique (mail), **lorsque le bulletin sera validé**.

Une fois que le nombre d'équipe maximum sera atteint, les nouvelles inscriptions reçues seront mises sur liste d'attente.

Certificat médical :

La loi "Sport" du 2 mars 2022 a laissé chaque **fédération française de sport** libre de **décider** du **caractère obligatoire ou non de fournir un certificat médical** pour participer aux compétitions sportives pour les non-licenciés. La présence d'un **certificat médical n'est donc plus obligatoire pour participer au Challenge Inter-Entreprises**. Chaque participant **s'engage sous sa responsabilité**.

Changement de coéquipier / désistement / annulation :

• Le désistement d'un coéquipier :

En cas de changement d'un coéquipier, **le capitaine d'équipe doit prévenir les organisateurs** en indiquant les informations et les documents demandés pour le ou la remplacer.

• Le désistement d'un coéquipier :

En cas de **non-présence** le jour de la manifestation, **l'inscription ne sera pas remboursée**.

• Annulation (Croisons les doigts pour que cela n'arrive pas...) :

En cas d'acte de terrorisme, de guerre, d'épidémie, de catastrophe naturelle, d'inondation, de tremblements de terre, de décision préfectorale, ou de tout autre élément qui mettrait en danger les participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le Challenge. Dans cette hypothèse, les frais d'inscriptions seront automatiquement remboursés, sous trente jours.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Éthique et respect de l'environnement :

Le CDOS des Landes souhaite mettre en vigueur certaines **mesures éco-responsables** lors de son Challenge Inter-Entreprises. Les participants seront donc encouragés à faire du **covoiturage** et devront **respecter l'environnement** occupé en contribuant à la **gestion des déchets**.

Nous vous encourageons également à venir avec votre propre gourde afin de limiter un maximum de déchets.

Sécurité :

- **Règles générales :**

Chaque concurrent déclare avoir pris **connaissance du règlement**, l'avoir **accepté**, et participer sous sa **propre responsabilité**. Les participants **s'engagent** à **respecter les consignes** qui leur seront données par les organisateurs et les signaleurs.

- **Interventions des secours et assistance médicale :**

L'assistance aux personnes en difficulté est prioritaire sur la course.

Le **centre de secours** le plus proche sera tenu informé de la manifestation et sera **prêt à se rendre disponible si besoin**. Toutes les **mesures nécessaires de sécurité seront prises** par l'organisation.

Assurance et responsabilités :

- **Assurance des organisateurs**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes est couvert par une **police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF**, qui **couvre ses membres et ses bénévoles** dans le cadre de l'organisation du Challenge Inter- Entreprises.

N° de contrat : 2036916 M

- **Responsabilité**

L'organisation **décline toute responsabilité** en cas de **non-respect** du présent **règlement**.

Les participants sont responsables de leur matériel. Merci de **limiter au strict minimum les objets de valeur déposés en « consigne »**. L'organisateur du Challenge **ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dommages** subis sur le matériel des participants.

Droit à l'image :

En s'inscrivant au Challenge Inter-Entreprises, **les participants autorisent** expressément **l'organisateur ainsi que ses ayants droit**, tels que les partenaires du challenge et les médias, **à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître**, prises à l'occasion de leur participation au challenge, **sur tout support, y compris les documents promotionnels et publicitaires**.

Informatique et libertés :

Conformément aux lois informatiques et libertés, (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) **vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription**, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation, sur simple demande écrite à **CDOS 40 - 501 rue du Ruisseaux - 40000 Mont de Marsan**.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Éthique et respect de l'environnement :

Le CDOS des Landes souhaite mettre en vigueur certaines **mesures éco-responsables** lors de son Challenge Inter-Entreprises. Les participants seront donc encouragés à faire du **covoiturage** et devront **respecter l'environnement** occupé en contribuant à la **gestion des déchets**.

Nous vous encourageons également à venir avec votre propre gourde afin de limiter un maximum de déchets.

Sécurité :

- **Règles générales :**

Chaque concurrent déclare avoir pris **connaissance du règlement**, l'avoir **accepté**, et participer sous sa **propre responsabilité**. Les participants **s'engagent** à **respecter les consignes** qui leur seront données par les organisateurs et les signaleurs.

- **Interventions des secours et assistance médicale :**

L'assistance aux personnes en difficulté est prioritaire sur la course.

Le **centre de secours** le plus proche sera tenu informé de la manifestation et sera **prêt à se rendre disponible si besoin**. Toutes les **mesures nécessaires de sécurité seront prises** par l'organisation.

Assurance et responsabilités :

- **Assurance des organisateurs**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes est couvert par une **police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF**, qui **couvre ses membres et ses bénévoles** dans le cadre de l'organisation du Challenge Inter- Entreprises.
N° de contrat : 2036916 M

- **Responsabilité**

L'organisation **décline toute responsabilité** en cas de **non-respect** du présent **règlement**.

Les participants sont responsables de leur matériel. Merci de **limiter au strict minimum les objets de valeur déposés en « consigne »**. L'organisateur du Challenge **ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dommages** subis sur le matériel des participants.

Droit à l'image :

En s'inscrivant au Challenge Inter-Entreprises, **les participants autorisent** expressément **l'organisateur ainsi que ses ayants droit**, tels que les partenaires du challenge et les médias, **à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître**, prises à l'occasion de leur participation au challenge, **sur tout support, y compris les documents promotionnels et publicitaires**.

Informatique et libertés :

Conformément aux lois informatiques et libertés, (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) **vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription**, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation, sur simple demande écrite à **CDOS 40 - 501 rue du Ruisseaux - 40000 Mont de Marsan**.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Éthique et respect de l'environnement :

Le CDOS des Landes souhaite mettre en vigueur certaines **mesures éco-responsables** lors de son Challenge Inter-Entreprises. Les participants seront donc encouragés à faire du **covoiturage** et devront **respecter l'environnement** occupé en contribuant à la **gestion des déchets**.

Nous vous encourageons également à venir avec votre propre gourde afin de limiter un maximum de déchets.

Sécurité :

- **Règles générales :**

Chaque concurrent déclare avoir pris **connaissance du règlement**, l'avoir **accepté**, et participer sous sa **propre responsabilité**. Les participants **s'engagent** à **respecter les consignes** qui leur seront données par les organisateurs et les signaleurs.

- **Interventions des secours et assistance médicale :**

L'assistance aux personnes en difficulté est prioritaire sur la course.

Le **centre de secours** le plus proche sera tenu informé de la manifestation et sera **prêt à se rendre disponible si besoin**. Toutes les **mesures nécessaires de sécurité seront prises** par l'organisation.

Assurance et responsabilités :

- **Assurance des organisateurs**

Le **Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes** est couvert par une **police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF**, qui **couvre ses membres et ses bénévoles** dans le cadre de l'organisation du Challenge Inter- Entreprises.

N° de contrat : 2036916 M

- **Responsabilité**

L'organisation **décline toute responsabilité** en cas de **non-respect** du présent **règlement**.

Les participants sont responsables de leur matériel. Merci de **limiter au strict minimum les objets de valeur déposés en « consigne »**. L'organisateur du Challenge **ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dommages** subis sur le matériel des participants.

Droit à l'image :

En s'inscrivant au Challenge Inter-Entreprises, **les participants autorisent** expressément **l'organisateur ainsi que ses ayants droit**, tels que les partenaires du challenge et les médias, **à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître**, prises à l'occasion de leur participation au challenge, **sur tout support, y compris les documents promotionnels et publicitaires**.

Informatique et libertés :

Conformément aux lois informatiques et libertés, (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) **vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription**, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation, sur simple demande écrite à **CDOS 40 - 501 rue du Ruisseaux - 40000 Mont de Marsan**.

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes


Le CDOS des Landes est une association loi 1901 qui représente, à l'échelle départementale, le mouvement olympique et sportif français. Sa mission est de développer et promouvoir la pratique sportive pour tous, dans le respect des valeurs de l'Olympisme : engagement, respect, solidarité et fair-play.

Acteur fédérateur du territoire, le CDOS accompagne les comités et associations sportives, soutient les initiatives locales et participe activement au dynamisme sportif des Landes.

Il agit également pour promouvoir le sport-santé, afin de favoriser l'activité physique comme facteur de bien-être et de santé pour tous. Il agit chaque jour pour structurer, accompagner et valoriser le sport sur l'ensemble du département.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter...

 contact@cdos40.fr

 05 58 05 96 85

 landes.franceolympique.com

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes


Le CDOS des Landes est une association loi 1901 qui représente, à l'échelle départementale, le mouvement olympique et sportif français. Sa mission est de développer et promouvoir la pratique sportive pour tous, dans le respect des valeurs de l'Olympisme : engagement, respect, solidarité et fair-play.


Acteur fédérateur du territoire, le CDOS accompagne les comités et associations sportives, soutient les initiatives locales et participe activement au dynamisme sportif des Landes.

Il agit également pour promouvoir le sport-santé, afin de favoriser l'activité physique comme facteur de bien-être et de santé pour tous. Il agit chaque jour pour structurer, accompagner et valoriser le sport sur l'ensemble du département.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter...

 contact@cdos40.fr

 05 58 05 96 85

 landes.franceolympique.com

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES ÉDITION 2026

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes


Le CDOS des Landes est une association loi 1901 qui représente, à l'échelle départementale, le mouvement olympique et sportif français. Sa mission est de développer et promouvoir la pratique sportive pour tous, dans le respect des valeurs de l'Olympisme : engagement, respect, solidarité et fair-play.

Acteur fédérateur du territoire, le CDOS accompagne les comités et associations sportives, soutient les initiatives locales et participe activement au dynamisme sportif des Landes.

Il agit également pour promouvoir le sport-santé, afin de favoriser l'activité physique comme facteur de bien-être et de santé pour tous. Il agit chaque jour pour structurer, accompagner et valoriser le sport sur l'ensemble du département.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter...

 contact@cdos40.fr

 05 58 05 96 85

 landes.franceolympique.com